

**PROCES VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 NOVEMBRE 2017**

A 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **AUCHAY-SUR-VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 20 novembre 2017 sous la Présidence de Joël GIRAUD, Maire.

Présents : Bazire Marielle, Deborde Bruno, Gatineau Dominique, Girard Patrice, Giraud Joël, Lefrère Aurélien, Liger Olivier, Mallard-Lucas Irène, Martin-Chaumont Sophie, Martineau Myriam, Naudon Brigitte, Peuaud Didier, Pizon Joël, Suire Sylvia, Trichet Marie-Claude, Grolleau Lionel, Héraud Michel, Caquineau Patrick.

Excusés : Cardin David, Cauneau-Vignes Laurence qui a donné procuration à Giraud Joël, Remaud Colette qui a donné procuration à Caquineau Patrick.

Absent(s) : /

Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt et un, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Monsieur Peuaud Didier a été désigné Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2017.

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu de la réunion de conseil du 24 octobre 2017.

Le compte rendu est approuvé à l'**UNANIMITE** et **SIGNE**.

2017-11-01 : Délibération approbation du Contrat Vendée Territoire 2017-2020.

Rapporteur : Michel Héraud

VU la délibération du Conseil Départemental du 23 septembre 2016 impulsant le dispositif de contrat Vendée Territoires en validant les principes généraux de la contractualisation à mettre en place avec les EPCI de Vendée, pour la période 2017-2020.

VU la conférence des Maires du Pays de Fontenay-Vendée du 13 septembre 2017,

VU la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Fontenay-Vendée du 13 novembre 2017,

CONSIDERANT la présentation du diagnostic de territoire et des priorités d'aménagement, et leur validation au cours de la réunion décentralisée du 15 mai 2017 à Foussais-Payré,

CONSIDÉRANT les conclusions du Comité Territorial de Pilotage du Pays de Fontenay-Vendée réuni le 24 octobre 2017 afin de sélectionner les 40 opérations inscrites au contrat de territoire et de déterminer les modalités de répartition de l'enveloppe de 3 415 310 € du Département comme suit :

- Au titre des projets structurants du territoire : 21 opérations dont 17 projets inscrits dans trois programmes (bâtiments scolaires, aménagement de centres-bourgs, soutien aux équipements culturels et sportifs) et 1 programme de voirie communale soutenus par le Département à hauteur de 2 572 907 € ; Parmi ces projets structurants, une enveloppe de 683 062 € est consacrée au programme de voirie communale. La clé de répartition de cette dotation est fixée par la Communauté de communes au prorata du linéaire de voirie communale.
- Au titre de l'enveloppe de fonctionnement : 1 projet soutenu par le Département à hauteur de 20 000 €.

- Au titre des projets communaux d'intérêt local : 18 projets soutenus par le Département à hauteur de 774 440 €.
- Une enveloppe de 47 963 € n'est pas affectée dans l'attente de la clause de revoyure du contrat.

Le contrat Vendée Territoires à intervenir avec la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée et les communes est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à, l'UNANIMITE

APPROUVE le Contrat Vendée Territoires du Pays de Fontenay-Vendée, joint en annexe à la présente délibération, à intervenir entre l'ensemble des communes composant la Communauté de Communes, la communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée et le Conseil Départemental de la Vendée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et l'ensemble des pièces afférentes à celui-ci.

2017-11-02 : Décision Modificative Budget Primitif M14. Ouverture de crédit N° 6.

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'avance forfaitaire concernant l'entreprise COLAS pour les travaux de voirie 2017, d'un montant de **4 392.62€** a été effectuée sur le compte 238. Les travaux terminés, cette opération doit être imputée au compte 2315.

De ce fait, il convient de procéder à une ouverture de crédits tels que figurant dans le tableau ci-dessous. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à, l'UNANIMITE

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus.
- **ADOPTE** la décision modificative n°6 ouverture de crédits sur le budget principal M14 telle que figurant dans le tableau ci-dessous :

OUVERTURE DE CREDITS N 06

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315 : Installations, matériel et outillage	0.00 €	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 400.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	4 400.00 €	0.00 €	4 400.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	4 400.00 €	0.00 €	4 400.00 €
Total Général		4 400.00 €		4 400.00 €

2017-11-03 : Transformation des postes des Adjoints Techniques Territoriaux.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° **2017-10-14** du 24.10.2017,

Il expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs suite à la modification du temps de travail des Agents Techniques Territoriaux à compter du **1 décembre 2017**.

Par conséquent, Monsieur le Maire PROPOSE :

De modifier un poste d'Adjoint Technique Territorial initialement créé à 16.42h, à 17.05h, à compter du 1^{er} décembre 2017,

De modifier un poste d'Adjoint Technique Territorial initialement créé à 17.92h, à 19.29h, à compter du 1^{er} décembre 2017,

De modifier un poste d'Adjoint Technique Territorial initialement créé à 26.80h, à 26.84h, à compter du 1^{er} décembre 2017,

Conformément à l'article 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou transformés dans la limite de 10%, par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant qu'il s'agit d'une modification inférieure à 10% du temps de travail initial,

Considérant qu'il y a plusieurs postes concernés,

Considérant la nomenclature des emplois territoriaux 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

ADOpte le tableau des effectifs comme présenté ci-dessous :

	Effectif	observations
Filière administrative		
Rédacteur	1	35h
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	35h
Adjoint administratif territorial	1	35h vacant
Adjoint administratif territorial	1	17.83h centièmes
Filière technique		
Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	1	35h vacant
Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	1	35h
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	33.72h centièmes
Adjoint technique territorial	1	16.88h centièmes
Adjoint technique territorial	1	17.05h centièmes

Adjoint technique territorial	1	19.29h centièmes
Adjoint technique territorial	1	27.58h centièmes
Adjoint technique territorial	1	35h
Adjoint technique territorial	1	26.84h centièmes
Adjoint technique territorial	1	16.39h centièmes
Contrat CAE	1	35h vacant
Contrat CAE	1	20h vacant
Total des effectifs	16	

PREVOIT l'inscription au budget primitif chapitre 012, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

2017-11-04 : Approbation du Rapport d'Activités 2016 des Communautés de Communes des Pays de Fontenay-le-Comte et l'Herminault.

Rapporteur : Michel Héraud

Suite à la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte, et conformément à l'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport présentant le bilan des activités de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte doit faire l'objet d'une communication, en séance publique, aux conseillers municipaux des différentes communes faisant partie de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal et fait lecture du rapport des activités réalisées en 2016 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du pays de Fontenay-le-Comte et de la Communauté de Communes du pays de l'Herminault.

Ce rapport fait état de tous les travaux et études réalisés, des principales décisions, des activités sportives, culturelles et de la jeunesse, des ressources humaines, du développement économique et touristique, de la communication, de la politique de l'habitat, de l'environnement et de l'état des finances.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rapport d'activités pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

PREND ACTE de toutes les réalisations effectuées sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes du pays de Fontenay-le-Comte et de la Communauté de communes du pays de l'Herminault, dans les divers domaines, au cours de l'année 2016.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents le dit rapport.

2017-11-05 : Délibération concernant la location des anciens ateliers communaux par des associations de Chaix.

Rapporteur : Patrick Caquineau

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 décembre 2010 fixant le montant de la location annuelle de l'ancien atelier communal aux associations suivantes :

L'association culturelle 160€

Les Boucles de la Vendée 80€

Il rappelle également que ces deux associations perçoivent chacune depuis plusieurs années une subvention annuelle de 100€.

Dans un souci de diminution des écritures (émission de mandats et de titres), il propose :

Pour l'association culturelle de supprimer la subvention et de ramener le loyer à 60€.

Pour les Boucles de la Vendée de supprimer la subvention et de mettre à disposition gratuite une partie de l'ancien atelier communal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à, l'UNANIMITÉ

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Travaux de voirie.**

Les travaux de voirie sont terminés.

Réception des travaux prévue le 14 décembre 2017.

- **Enquête Publique Périmètre de captage du 08 décembre 2017 au 22 décembre 2017.**

Permanence en Mairie d'Auchay-sur-Vendée le 18 décembre 2017 de 09h30 à 12h30.

- **Enquête Publique Parc Eolien du 12 décembre 2017 au 12 janvier 2018.**

Permanences en Mairie d'Auchay-sur-Vendée les :

- mardi 12 décembre 2017 de 09h00 à 12h00.
- samedi 16 décembre 2017 de 09h00 à 12h00.
- vendredi 22 décembre 2017 de 09h00 à 12h00.
- jeudi 04 janvier 2018 de 14h00 à 17h00.
- vendredi 12 janvier 2018 de 14h00 à 17h00.

- L'Assemblée Générale du SIAEP Forêt de Mervent aura lieu le 08 décembre 2017 à 10h00 à Mervent.

- La réunion du SMVSA aura lieu le 04 décembre 2017 à 15h30 à Vouillé-les-Marais.

- La réunion du projet de Franchissement de la Rivière Vendée en présence du Monsieur le Sous-Préfet, la Région et le Département a eu lieu le 28 novembre 2017.

- Les Vœux du Maire auront lieu le 21 janvier 2018 à 11h00 salle polyvalente de Chaix.

La séance est levée à 22h30

